



2012/203

HP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2012/71

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 17 décembre 2012*

*L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc CHAUSSIGNAND, premier adjoint.*

*Date de convocation : le 07 décembre 2012.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 9 votants : 12*

*Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0*

*Présents : M. CHAUSSIGNAND - CROZIER — VOLLE – SALA – TESTON – BOUAZZA – CORNET – HILAIRE – BEUGNET .*

*Excusés : - Mr AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND .  
- M VERNET a donné procuration à Mme CROZIER.  
- M JOLLIVET a donné procuration à M VOLLE.  
- M. FIALON.*

*Absents : M. MAURIN - DELAUZUN*

*Mme SALA a été élu secrétaire.*

**Objet : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage entre le SDE 07 et la Commune pour la rénovation de l'éclairage public et la maîtrise des dépenses d'énergie.**

Monsieur Joël TESTON, Adjoint, rappelle que lors du Conseil Municipal du 14 mai 2012, il a été décidé de s'engager dans la démarche de rénovation de l'éclairage public dans le cadre de la maîtrise des dépenses d'énergie et de la suppression réglementaire de certaines lampes en 2015.

.../...

2012/204

HP

Il expose que la candidature de la Commune a été retenue par l'ADEME.

L'opération concernée relève de la maîtrise d'ouvrage de la Commune. La mise en œuvre des travaux nécessitant des moyens administratifs, techniques et financiers conséquents, il est préférable de désigner le SDE 07 comme mandataire pour la réalisation du projet.

Le SDE 07 a inscrit dans ses statuts approuvés le 26 novembre 2007 la possibilité d'exercer la réalisation simultanée d'investissements en matière d'éclairage public.

Monsieur Joël TESTON propose donc de confier par convention la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au SDE 07.

Monsieur Joël TESTON donne lecture du projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Monsieur Joël TESTON, Adjoint comme suite :

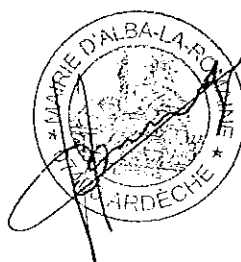
MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX (HT)	MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX TTC	SUBVENTION ADEME*	SUBVENTION SDE 07	PARTICIPATION DE LA COMMUNE*
87 330,78 €	104 447, 61 €	18 000 €	32 199, 23 €	37 131,55 €

\*Sur montant estimatif des travaux HT.

- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 3) **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2013.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 17 décembre 2012.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 18 décembre 2012.  
Le Premier Adjoint  
Jean-Luc CHAUSSIGNAND.



.../...